# (Container)

# **Momentum**<sup>™</sup>

GROUPE 4 HERBICIDE

Momentum est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et d'orge de printemps.

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

**AGRICOLE** 

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: clopyralide 90 g e.a./L

(présent sous forme de sel de monoéthanolamine)

fluroxypyr 90 g e.a./L

(présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)

Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 30456 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

#### **AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX**

CONTENU NET: 1 L

@cjYUbX'DfcXiWfg'7UbUXU'Inc.

789 Donnybrook Drive Dorchester, ON N0L 1G5

Renseignements:1-800-328-4678

<sup>™</sup>Marque de commerce de Viterra Inc.

# PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Cause une irritation des yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail. Si es vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection à part des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, définies comme étant des endroits où des gens peuvent être présents pendant ou après la pulvérisation, y compris les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sport et les bâtiments publics.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les bungalows, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les zones d'inversion de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

# **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

# Pour tout l'équipement d'application

Au cours du mélange, du chargement, du nettoyage ou des réparations, les préposés doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants au cours d'applications par pulvérisateur à rampe mais il faut en porter au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application (pour toutes les cultures).

# **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter les symptômes.

#### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Eviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'equipement. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

#### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit s'il y a prévision de forte pluie.

On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

#### Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

#### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer. Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des semences ou des fertilisants. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drains de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

#### ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

# (Booklet)

# **Momentum**<sup>TM</sup>

GROUPE 4 HERBICIDE

Momentum est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et d'orge de printemps.

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

**AGRICOLE** 

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: clopyralide 90 g e.a./L

(présent sous forme de sel de monoéthanolamine)

fluroxypyr 90 g e.a./L

(présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)

Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 30456 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

# **AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX**

CONTENU NET: 1 L - vrac

**Loveland Products Canada Inc.** 

789 Donnybrook Drive Dorchester, ON N0L 1G5 Renseignements:1-800-328-4678

1.cn3cignements.1-000-320-4070

<sup>™</sup>Marque de commerce de Viterra Inc.

# PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Cause une irritation des yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail. Si es vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection à part des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, définies comme étant des endroits où des gens peuvent être présents pendant ou après la pulvérisation, y compris les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sport et les bâtiments publics.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les bungalows, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les zones d'inversion de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

# VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

# Pour tout l'équipement d'application

Au cours du mélange, du chargement, du nettoyage ou des réparations, les préposés doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants au cours d'applications par pulvérisateur à rampe mais il faut en porter au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application (pour toutes les cultures).

# **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter les symptômes.

#### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Eviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'equipement. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

#### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit s'il y a prévision de forte pluie.

On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

#### Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

#### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer. Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des semences ou des fertilisants. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drains de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

#### ÉLIMINATION

### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### INFORMATION GÉNÉRALE

Momentum est dilué dans l'eau et est appliqué au moyen d'équipement d'application terrestre pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

chardon des champs érodium cicutaire (répression) (1-8

feuilles)

gaillet gratteron (1-4 lin spontané (1-12 cm)

verticilles)

kochia (2-8 feuilles) renouée liseron (1-4 feuilles)

\*Suppression tout au long de la saison, avec des repousses à l'automne. Appliquer de 10 cm au stade prébourgeonnement.

# **MODE D'EMPLOI**

Taux d'application : 1,1 L/ha

## Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

On obtient de meilleurs résultats lorsqu'on applique Momentum sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de semis et lorsque le chardon des champs est entre 10 cm et juste avant le stade précoce de bourgeonnement. La suppression des mauvaises herbes peut être moins efficace dans des conditions de temps frais ou sec.

# Blé de printemps, blé durum et orge de printemps

Appliquer sur la culture du stade 3 feuilles à juste avant celui de la feuille paniculaire. Appliquer Momentum en tant que traitement au sol avec suffisament de volume de pulvérisation pour fournir une couverture adéquate. Appliquer un minimum de 100 L/ha total de volume de pulvérisation en traitement au sol. Des volumes de pulvérisation plus élevés fourniront une meilleure couverture et une suppression des mauvaises herbes plus efficace, surtout lorsque les mauvaises herbes ne sont pas en croissance active. Maximum : 1 application par année.

#### Préparation de la bouillie

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise de Momentum et poursuivre l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité requise de produit d'association, si c'est requis.
- 5. Remplir le réservoir de pulvérisation de suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que l'adjuvant indiqué sur l'étiquette du produit d'association et suivre l'étiquette du produit d'association pour la séquence du mélange.

Les buses à miroir ou à jet en cône creux ne sont pas recommandées car elles donnent une pulvérisation inégale et inadéquate. Assurer une pulvérisation complète et uniforme sur toute la surface des feuilles des mauvaises herbes visées.

#### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

#### NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

#### **Plantes sensibles**

Ne pas appliquer Momentum directement sur, ou le laisser entrer en contact avec, les cultures de tournesol, de légumineuses, de fruits ou de légumes, de fleurs ou autres plantes à feuilles larges à conserver et ne pas laissser la bruine de pulvérisation dériver sur elles.

#### Rotation des cultures

Les champs ayant été traités au Momentum peuvent être ensemencés l'année suivante en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en lin, en moutarde, en pois de grande culture, ou aménagés en jachère d'été. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement.

**Note:** Ne pas ensemencer en pois de grande culture avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages aux pois de grande culture cultivés en rotation. S'il y une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grande culture (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant Loveland ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grande culture après la sécheresse de l'année précédente.

# Délai à respecter avant la récolte/le broutage

- Délai pour le broutage des champs traités : 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

#### Délai de sécurité

Ne laisser personne pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application et ce, dans tous les cas.

#### Conditions de stress

Lorsque les mauvaises herbes sont stressées en raison d'une sécheresse, d'une inondation ou de températures chaudes ou froides (8 °C ou moins), la suppression peut être diminuée ou retardée car elles ne sont pas en croissance active. Des échappées de traitement peuvent survenir dans des conditions de stress ou de fertilité faible. Ne pas effectuer d'application sur des mauvaises herbes soumises à un stress durant plus de 20 jours en raison d'un manque d'humidité, sinon la suppression pourrait être inefficace.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation

- Utiliser des buses à grosses gouttelettes et à faible pression (de 200 à 275 kPa).
- Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 L/ha.
- Vaporiser lorsque la vitesse du vent est de 16 km/h ou moins.

## Nettoyage de l'équipement

L'équipement utilisé pour pulvériser le Momentum doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

# MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC MOMENTUM POUR LA SUPPRESSION D'UNE LARGE GAMME DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

Le Momentum peut être mélangé en réservoir avec un des produits indiqués dans le tableau ci-dessous pour une suppression à large spectre. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs dans cette étiquette ainsi que les mauvaises herbes annuelles indiquées ci-dessous pour chaque produit d'association seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produit d'association	Culture	Taux du produit d'association/ha	Autres mauvaises herbes supprimées (se référer aux étiquettes de MCPA pour les
	S		stades des mauvaises herbes)
Ester MCPA 500	blé de printem	840 mL	bardane, lampourde glouteron, prêle des champs**, sagesse-des-chirurgiens* (2-4
Ester MCPA 600	ps, blé durum, orge	700 mL	feuilles), chénopode blanc, moutardes (sauf des chiens et tanaisie), plantain <sup>**</sup> , laitue scariole, herbe à poux, bourse-à-pasteur <sup>*</sup> , tabouret des champs <sup>*</sup> , tournesol spontané, vesce, radis sauvage, tournesol (annuel)
Ester MCPA 500	blé de printem	1120 mL	mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : séneçon vulgaire, pissenlit, amarante à racine
Ester MCPA 600	ps, blé durum, orge	930 mL	rouge, ansérine de Russie, matricaire inodore (2-4 feuilles), renouée, laiteron potager, laiteron des champs ♦♦, sarrasin de Tartarie, canola spontané, renouée liseron

<sup>\*</sup> Rosettes de printemps seulement

Parties épigées seulement

# MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC MOMENTUM OU MOMENTUM MÉLANGÉ À L'ESTER MCPA POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE BLÉ

Le Momentum peut être mélangé en réservoir avec un des produits indiqués dans le tableau ci-dessous pour la suppression de graminées annuelles. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs dans cette étiquette ainsi que les graminées annuelles indiquées ci-dessous pour chaque produit d'association seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des

étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produit d'association	Cultures	Taux du produit d'associatio n	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes supprimées	
Everest Solupak 70DF	blé de printemps, blé durum	43 g/ha	Se référer à l'étiquette du Everest 70DF	folle avoine, sétaire verte	
Horizon 240EC	blé de printemps,	230 mL/ha	Score à 0,8 % v/v	folle avoine, sétaire verte et glauque, avoine cultivée	
Foothills A	blé durum	230 mL/ha	Foothills B à 0,8 %	spontanée, échinochloa pied- de-coq, graines de l'alpiste	
Horizon NG		930 mL/ha	Non requis	des Canaries spontanées	
Simplicity <sup>1M</sup>	blé de printemps, blé durum	500 mL/ha	Non requis	folle avoine, sétaire glauque, sétaire verte (répression), brome du Japon, brome des toits*, échinochloa pied-de- coq, stellaire moyenne, ortie royale, amarante à racine rouge, renouée, canola spontané (excluant le Clearfield)	
Axial 100EC	blé de printemps, orge	600 mL/ha	Adigor à 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, panic millet, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, avoine cultivée	
Marengo ou Liquid Achieve	blé de printemps, blé durum, orge	500 mL/ha	Turbocharge à 0,5 % v/v	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, avoine spontanée	
Wildcat ou Puma <sup>120</sup> Super	blé de printemps, blé durum, orge	770 mL/ha 385 mL/ha	Non requis	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq sétaire verte seulement	
Herbicide Traxos	blé de printemps, blé durum	1,2 L/ha	Non requis	folle avoine, sétaire verte et glauque, échinochloa piedde-coq, avoine cultivée spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, ivraie de Perse, panic millet	

<sup>\*</sup> réprimée au cours de la saison printanière.

#### ZONES TAMPONS POUR PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Tableau des zones tampons

		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :					
Méthode d'application	Culture	habitats d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens/marins ayant une profondeur de :		Habitat terrestre	
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m		
Pulvérisateur agricole <sup>•</sup>	céréales graines de l'alpiste des Canaries	15	15	15	15	15	

<sup>\*</sup>Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

# RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Momentum, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Momentum et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la popluation si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Momentum ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Simplicity est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

031212